

et de toutes les autres mesures nécessaires à l'établissement immédiat d'une régie d'approvisionnement de guerre, advenant une attaque nucléaire.

Pour donner suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur l'organisation du gouvernement, le ministère de la Production de défense doit établir une régie centrale de l'achat et de l'approvisionnement. Le ministère a présenté un plan pour l'établissement d'un futur ministère de l'Approvisionnement, lequel exige l'intégration du service des achats de la Production de défense à celui des approvisionnements. Ce dernier service comporte maintenant les services régionaux d'achat du ministère et la Corporation de disposition des biens de la Couronne, constituant ainsi le Service de l'approvisionnement du gouvernement canadien.

La valeur nette des contrats d'achat et de construction passés par le ministère de la Production de défense et par la *Defence Construction (1951) Limited** a atteint \$657,985,000 en 1964 et \$395,317,000 pour le premier semestre de 1965. (La valeur nette des contrats comprend la valeur des nouveaux contrats aussi bien que celle des modifications qui ont augmenté ou diminué la valeur des contrats existants.) Voici la valeur nette des contrats de 1964 selon les diverses sources en vue desquelles ils ont été adjugés:

<i>Source</i>	<i>Valeur nette</i>	<i>Pourcentage de la valeur totale</i>
	\$	
Ministère de la Défense nationale.....	497,158,284	75.56
Ministère de la Production de défense (crédits).....	9,564,568	1.45
Gouvernements étrangers		
États-Unis.....	84,556,999	12.85
Grande-Bretagne.....	2,018,381	0.31
Autres.....	15,842,051	2.41
Sources canadiennes autres que les ministères de la Défense nationale et de la Production de défense		
Aide extérieure.....	13,075,616	1.99
Autres.....	35,769,053	5.43
TOTAL.....	657,984,952	100.00

La somme de \$497,158,000 au titre des contrats du ministère de la Défense nationale adjugés en 1964 représentait une diminution de 4.8 p. 100 au regard de 1963. On note la plus forte diminution dans la construction aéronautique, dont les contrats se sont chiffrés par \$146,050,000 contre \$167,545,000 en 1963. Il y a eu aussi réduction de \$11,032,000 dans le programme d'équipement en appareils électroniques et de communications, et de \$4,228,000 dans le programme de construction navale. Par contre, il y a eu une augmentation de \$9,997,000 dans les contrats de chars de combat et une autre de \$7,115,000 dans les contrats d'armement.

Les contrats passés à l'étranger pour le compte du ministère de la Défense nationale en 1964 se sont élevés à \$99,037,000, ou 20 p. 100 de la valeur nette totale des contrats d'entreprise générale adjugés. On a passé des contrats évalués à \$70,951,000 aux États-Unis, à \$21,114,000 en Grande-Bretagne et à \$6,972,000 dans d'autres pays. Les dépenses au titre des contrats ont été de \$546,232,000, soit 4.1 p. 100 de plus qu'en 1963. Les dépenses relatives au programme de construction aéronautique ont augmenté de \$16,483,000 ou 9.4 p. 100 et celles pour des chars de combat, de \$14,748,000 ou 136.5 p. 100.

* La *Defence Construction (1951) Limited* s'occupe principalement des constructions militaires; d'abord sous la compétence du ministre de la Production de défense, cette société relève, depuis le 22 avril 1965, du ministre de la Défense nationale.